RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

123 LEASING

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1000€ euros

Siège social : 4 place de la Bourse 44000 Nantes

994 675 007 RCS Nantes

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 28/09/2026

Le 28 septembre 2026, à 07:00, Hugues GOUSSET, agissant en qualité d'associé unique de la société 123 LEASING, a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION – Modification de la date de clôture de l'exercice social

L'associé unique décide de modifier la date de clôture de l'exercice social, initialement fixée au 31 mars, pour la fixer désormais au 31 décembre de chaque année.

En conséquence, l'exercice en cours, qui a débuté le 8 décembre 2025, aura une durée exceptionnelle de 13 mois et sera clôturé le 31 décembre 2026.

DEUXIÈME DÉCISION – Modification corrélative des statuts En conséquence de la décision qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 23 des statuts, qui sera désormais rédigé comme suit :

« Article 23 - Exercice social L'exercice social a une durée de douze mois. Il commence le 01 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Exceptionnellement, l'exercice en cours débuté le 08 décembre sera clôturé le 31 décembre 2026 et aura une durée de 13 mois. »

TROISIÈME DÉCISION – Pouvoirs pour les formalités L'associé unique confère tous pouvoirs au Président, ou à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité et de dépôt consécutives aux décisions qui précèdent.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

